

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 06 septembre 2023**

Convocation adressée à chaque membre du Conseil Municipal le 28 août 2023, à l'effet de se réunir en séance ordinaire, en mairie de FONTOY, le 06 septembre 2023 à 20 heures, pour y délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la séance du 12 juillet 2023
- Ecole maternelle Les Platanes - Attribution
- Eclairage public- LED - Attribution
- CAPDFT – Réseau de chaleur – Compétence - Transfert
- Budget Primitif 2023 – Décision modificative
- Immeuble 7, Rue du Moulin – 10 B Rue de Metz- Désaffectation du domaine public
- Cabinet de vétérinaires- Installation - Information
- Salon de toilettage – Contrat de location + désaffectation du domaine public
- Demande d'aménagement d'une parcelle agricole
- Vidéoprotection – Matec – Convention
- Etude aménagement parking parvis Mairie- Matec convention
- Réseau de chaleur- Avenant
- CDG57 – Désignation du référent déontologique de l'élu local
- Cession de matériel – Acceptation d'une recette
- Fête Nationale – Subventions exceptionnelles
- Démolition du Collège – Information
- Divers

Présents : MM. WEIS - MAOUCHI - BALSAMO - KOLATA - FRANCOIS -  
GARRIGA - PERTUY -WEBER - ECCLI  
Mmes PEIFFER - BLACH - FUNK - VAPPIANI - SANTONI - DIEUDONNE - MAAS

Absents excusés : Mmes BRUEL - CAMOZZI  
DUVAL - LAZZAROTTO - ROLLANDIN

Absente non excusée : Mme PROBST

Procuration de Madame BRUEL à Madame BLACH  
Madame CAMOZZI à M. BALSAMO  
M. LAZZAROTTO à M. KOLATA  
M. DUVAL à M. MAOUCHI  
M. ROLLANDIN à Mme PEIFFER

Mme Brigitte VAPPIANI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le Maire fait le point sur la rentrée scolaire qui s'est très bien déroulée. Il y a eu un comptage des élèves de classes de maternelle, mais vu le nombre insuffisant, il n'y a pas eu d'ouverture de classe Il remercie la Commission scolaire pour le travail accompli pour cette rentrée.

Il évoque les chiffres du recensement, qui, s'ils sont stables pour l'instant, vont augmenter en raison de nombreuses constructions au Pogin.

Il précise qu'il s'agit de la dernière année à l'Ecole Maternelle « Les Lilas ». Il faudra prévoir le déménagement et l'achat d'un nouveau mobilier et matériel scolaire.

Le Maire fait le point sur les différentes réunions de quartiers. L'accueil des habitants est agréable et correct. Les habitants viennent surtout pour des demandes particulières et pour les problématiques concernant leur quartier.

Il remercie les Conseillers Municipaux qui l'accompagnent sur ces visites.

Il évoque également l'étude que l'on devra réaliser concernant la rénovation de notre patrimoine.

### **N° 83 - Approbation de la séance du 12 juillet 2023**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve le compte-rendu de la séance du 12 juillet 2023 dont l'ordre du jour était le suivant :

- Approbation des séances du 9 juin 2023
- SEBL - Compte-rendu annuel d'activités 2022
- Ecoles communales - LOMMERANGE - participation 2023-2024
- Crédits scolaires 2023-2024
- Crédits scolaires - Fournitures 2023-2024
- Classe ULIS - Participation 2023-2024
- Accueil périscolaire - Tarifs 2023-2024
- Fourrière - Convention
- Association des Pêcheurs du Pogin - Convention
- Les Platanes – Marché – Attribution
- Eclairage public – Marché – Attribution
- Syndicat Intercommunal du Collège - Cession de terrains - Information
- Accueil périscolaire – Attribution lot plâtrerie
- Ligne de trésorerie
- CAPDFT – Transfert de la compétence réseau de chaleur
- Vétérinaires – Information
- 7, rue de Metz – Information
- Personnel territorial – Régime indemnitaire – Prime de pouvoir d'achat
- Personnel territorial – Allocations chômage – CDG 57 - Adhésion
- Divers.

### **N° 84 - Ecole « Les Platanes » - Procédure adaptée - Attribution**

Florent BALSAMO indique que la Commission d'Appel d'Offres, après négociation, propose de retenir les offres comme suit :

HT

Estimation

LOT 1	Désamiantage – Démolition Gros-œuvre	SDM	89 000,01	57 000
LOT 2	Couverture		Infructueux Relance	54 000
LOT 3	Isolation thermique – Bardage bois	Design façadesTempo	41 278,50	58 000
LOT 4	Menuiseries extérieures bois	Bonecher	149 223,31	151 500
LOT 5	Plâtrerie	Nespola	56 500	70 000
LOT 6	Menuiseries intérieures	Menuiseries de l'Est	51 064,14	38 750
LOT 7	Revêtement des sols	JBR (si réfection complète de la chape)	24 471,10 48 697,70	29 000 41 000
LOT 8	Peinture	France Peinture	23 924	21 000
LOT 9	Electricité	GL Electricité	63 996	61 500
LOT 10	Chauffage VMC Plomberie	SATEC	65 000	61 500
Lot 11	VRD	MULLER TP	34 342	22 000

Il précise que le montant total des offres compris alors infructueux s'élève à la somme de 677 025,66 € HT, alors que l'estimation est de 636 250 € HT.

Monsieur Florent BALSAMO rappelle le choix de la procédure avec les phases de négociation et l'attribution des lots. Il précise que le lot n°2 n'a pas été attribué car la note technique de l'entreprise non retenue est faible.

Le Maire rappelle que nous avons obtenu une subvention de l'Etat au titre de la DETR (25 %) et espérons que nous serons également bénéficiaires d'autres subventions.

Après avoir entendu le rapport de M. BALSAMO, Adjoint, et du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les marchés comme suit :

			HT	Estimation
LOT 1	Désamiantage – Démolition Gros-œuvre	SDM	89 000,01	57 000

LOT 2	Couverture		Infructueux Relance	54 000
LOT 3	Isolation thermique – Bardage bois	Design façadesTempo	41 278,50	58 000
LOT 4	Menuiseries extérieures bois	Bonecher	149 223,31	151 500
LOT 5	Plâtrerie	Nespola	56 500	70 000
LOT 6	Menuiseries intérieures de l'Est	Menuiseries	51 064,14	38 750
LOT 7	Revêtement des sols	JBR (si réfection complète de la chape)	24 471,10 48 697,70	29 000 41 000
LOT 8	Peinture	France Peinture	23 924	21 000
LOT 9	Electricité	GL Electricité	63 996	61 500
LOT 10	Chauffage VMC Plomberie	SATEC	65 000	61 500
Lot 11	VRD	MULLER TP	34 342	22 000

#### **N° 85 - Eclairage public- Attribution - LED**

Florent BALSAMO, Adjoint, indique que la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir l'entreprise CITEOS pour un montant de 491 194,52 € HT.

Il indique qu'il s'agit de l'offre la mieux disante et qu'elle correspond aux critères d'économie d'énergie et financiers.

Après avoir entendu le rapport de M. BALSAMO, le Conseil Municipal,

- décide d'attribuer le marché « Eclairage Public » à l'entreprise CITEOS pour un montant de 491 194,52 € HT.

#### **N° 86 - CAPDFT – Réseau de chaleur- Transfert**

Report en attente d'arguments juridiques concernant le Réseau de chaleur de la Ville.

#### **N° 87 - Budget Primitif 2023 – Décision modificative**

Après avoir entendu le rapport de M. Florent BALSAMO, Adjoint, concernant la demande de la Trésorerie sur le montant des créances douteuse ou litigieuses pour 2023, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- vote la Décision modificative au Budget Primitif 2023 suivante :

- Compte 6817 Dotation aux provisions = 3 177,80 €
- Compte 7072 Coupes de bois = 3 177,80 €

**N° 88 - Immeuble 7, Rue du Moulin / 10B Rue de Metz -Désaffectation du domaine public**

Dans le cadre du projet de signature du contrat de bail commercial avec le cabinet de vétérinaires HEREDA, et après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à procéder

- à la désaffectation à tout usage public ou toute mission de service public, l'ensemble 7, Rue du Moulin/10 B Rue de Metz
- au déclassement de l'immeuble précité.

**N° 89 - Cabinet de vétérinaires- Installation - Information**

Le Maire indique qu'il signera le bail le 08/09/2023. Les travaux débuteront dès le 09/09/2023.

**N° 90 - Salon de Toilettage + activités colis – Contrat de location – Désaffectation du domaine public**

Le Maire indique qu'il y a la possibilité de louer l'ancien dépositaire pour la création d'un cabinet de toilettage et du grand garage pour un lieu de retrait de colis qui pourrait ouvrir le 1<sup>er</sup> décembre 2023.

A cet effet, il y a lieu d'autoriser le Maire

- à signer un contrat de location de ces locaux sachant que les gérants auront un investissement de l'ordre de 19 000 € TTC.
- à valider la numérotation de ce local qui porterait le n° 2A, rue du Castel
- à prononcer la désaffectation, de ce local à tout usage et/ou mission de service public.

L'avis de la Commission des Finances est le suivant :

- local : bail commercial 750 €/mois
- garage : bail classique 80 €

dépôt de garantie 1 mois avec un différé de loyers de 6 mois à compter de la remise des clés.

Le Maire précise qu'il sollicitera la restitution des deux garages communaux pour le stockage de matériel et créera devant ces locaux 3 places de stationnement en zone bleue.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer un contrat de location
  - pour l'ancienne morgue – Bail commercial  
loyer mensuel : 750 €
  - pour le grand garage -Bail classique  
loyer mensuel : 80 €  
dépôt de garantie , 1 mois, avec un différé de loyer de 6 mois à compter de la remise des clés.
- valide la numérotation de ce local au 2 A Rue du Castel
- sollicite la désaffectation à tout usage public ou toute mission de service public de l'ancienne morgue
- sollicite le déclassement du bien précité.

#### **N° 91 - Aménagement d'une parcelle agricole**

Le Maire indique que nous avons été sollicités par M. et Mme SCHAUL d'Angevillers concernant l'aménagement de sa parcelle sur FONTOY, cadastrée section 16 n° 8.

Cet aménagement consisterait :

- en la réalisation d'un remblaiement de 160 000 tonnes de produits inertes par LUXBETON
- en la pose de panneaux voltaïques par la société APAL.

MM. KOLATA et GARRIGA expliquent que le site actuel sur Angevillers, ne comporte pas que des déchets inertes.

De plus, la Ville n'aura aucune garantie sur l'avenir de ce terrain qui est devenu improductif.

Il convient de donner un avis sachant que les commissions concernées (urbanisme et environnement) émettront un avis défavorable.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport du Maire, diverses suggestions et remarques, à l'unanimité,

- émet un avis défavorable à l'aménagement de la parcelle cadastrée Section 16 n° 8, tant pour le remblaiement que pour la création d'un site photovoltaïque pour les motifs suivants :
  - la Ville n'a aucune garantie qu'il s'agisse de produits inertes, d'autant plus que le terrain, situé sur le ban communal d'Angevillers est remblayé par de nombreux produits non inertes.
  - La Ville ne souhaite pas de carrière à ciel ouvert car le Conseil Municipal est convaincu que ce secteur restera un dépôt sans projet d'aménagement agricole ou à vocation agricole par la suite.
  - La Ville n'est pas favorable à la réalisation d'un projet voltaïque car il nécessiterait des travaux sur 5 kilomètres sur le territoire de Fontoy.

### **N° 92 - Vidéoprotection – MATEC - Convention**

Le Maire indique qu'il a sollicité MATEC pour une étude de faisabilité pour la réalisation de la procédure et des documents de demande de subvention, pour la pose de la vidéoprotection aux entrées de la Ville et sur les bâtiments publics.

Le montant de l'étude s'élève à 5 840 € TTC .

Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer une convention avec MATEC pour la mise en place de la vidéoprotection aux entrées de Ville et sur les bâtiments publics.  
Coût : 5 840 € TTC.

### **N° 93 - Réseau de Chaleur - Avenant**

Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- l'autorise à signer un avenant avec DALKIA concernant la prolongation du contrat jusqu'au 31.07.2024 pour coïncider avec la fin du mandat d'exploitation secondaire des bâtiments communaux.

### **N° 94- Etat - Aménagement- Parking- Parvis Mairie- Convention MATEC**

Le Maire indique qu'il a sollicité MATEC pour une convention d'assistance pour l'aménagement d'un parking sur le parvis de la Mairie . Le coût de cette étude se situe entre 2 000 et 3 000 euros. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'une étude qui sera présentée au Conseil Municipal pour décision définitive.

Il rappelle que la Ville cherche à créer des places de parking.

A cet effet, il évoque

- le projet de parking Place des Fêtes à la place du terrain de pétanque
- la création de 3 places zone bleue Rue du Castel
- le parking à venir Rue Gérardot

Mme Christelle DIEUDONNE craint que ce parking sur le parvis de la Mairie soit dangereux pour les entrées et sorties de classes.

Florent BALSAMO, Adjoint, la rejoint sur le principe mais il attendra l'étude avant de se positionner.

Après avoir entendu le rapport du Maire, diverses suggestions et remarques, le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 1 contre (Christelle DIEUDONNE)

- autorise le Maire à signer une convention avec MATEC concernant l'étude d'aménagement d'un parking – Parvis de la Mairie.

### **N° 95 - Centre de Gestion de la FPT 57 - Désignation d'un référent déontologue de l'élu local**

Le Maire demande s'il y a un candidat.

Madame Sabrina FUNK est candidate  
 Le Conseil Municipal, procède au vote  
 Nombre de votants : 21  
 Nombre de suffrages exprimés : 21  
 Madame Sabrina FUNK a obtenu 21 voix

Madame Sabrina FUNK, Adjoint, est désignée en qualité de référent déontologue- élue au CDG57.

#### **N° 96 - Cession de matériel – Acceptation d'une recette**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la recette de 500 euros de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Angevillers pour la cession de deux chapiteaux non utilisés.

#### **N° 97 - Fête Nationale – Subvention exceptionnelle**

Dans le cadre de l'organisation de la Fête Nationale, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- vote les subventions exceptionnelles suivantes :

- US Fontoy Football : 78 euros
- Association des Pêcheurs du Pogin : 80 euros

#### **N° 98 - Démolition du Collège – Information**

Le Maire indique que

- le désamiantage aura lieu du 04.09.2023 au 04.10.2023
- la démolition du 04.10.2023 au 23.12.2023

pour une mise à disposition à la CAPDFT fin de l'année, afin de commencer les études pour permettre la réalisation d'une salle multifonctionnelle.

#### **N° 99 - Acceptation d'une recette – Monument de la Vierge**

Le Maire indique que, dans le cadre de la réfection du Monument de la Vierge, le Conseil de Fabrique avait fait un appel avec dons, sachant que la Ville réglerait les factures de peinture. Les dons ont permis de collecter 680 €. La dépense s'est élevée à 100 €.

Le Maire tient à remercier tous les bénévoles ayant participé à la réfection du Monument.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la somme de 680 euros, versée par la Conseil de Fabrique.

#### **N° 100 - Divers**

Madame FUNK fait le point sur le voyage à Cermenate du 15 au 17 septembre 2023.



**DELIBERATIONS DU 06 SEPEMBRE 2023**

- N° 83 - Approbation de la séance du 12 juillet 2023
- N° 84 - Ecole « Les Platanes » - Procédure adaptée - Attribution
- N° 85 - Eclairage public- Attribution - LED
- N° 86 - CAPDFT – Réseau de chaleur- Transfert
- N° 87 - Budget Primitif 2023 – Décision modificative
- N° 88 - Immeuble 7, Rue du Moulin / 10B Rue de Metz -Désaffectation du domaine public
- N° 89 - Cabinet de vétérinaires- Installation - Information
- N° 90 - Salon de Toilettage + activités colis – Contrat de location – Désaffectation du domaine public
- N° 91 - Aménagement d'une parcelle agricole
- N° 92 - Vidéoprotection – MATEC - Convention
- N° 93 - Réseau de Chaleur - Avenant
- N° 94 - Etat - Aménagement- Parking- Parvis Mairie- Convention MATEC
- N° 95 - Centre de Gestion de la FPT 57 - Désignation d'un référent déontologue de l'élu local
- N° 96 - Cession de matériel – Acceptation d'une recette
- N° 97 - Fête Nationale – Subvention exceptionnelle
- N° 98 - Démolition du Collège – Information
- N° 99 - Acceptation d'une recette – Monument de la Vierge
- N° 100 - Divers

**LISTE DES MEMBRES PRESENTS**

WEIS Mathieu

MAOUCHI Fatah

PEIFFER Anne Marie

BALSAMO Florent

FUNK Sabrina

BLACH Aurélie

MAAS Béatrice

GARRIGA Cyrille

DIEUDONNE Christelle

ECCLI Renzo

SANTONI Paulette

VAPPIANI Brigitte

KOLATA Daniel

WEBER Christian

FRANCOIS Philippe

PERTUY Thomas